



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

Membres présents : M.DAVID, M.COSTARD, M. LE MOAL, Mme GUÉRIN, Mme LECOURT, Mme.BOURRY, Mme BESNEVILLE, M.ROUILLÉ, M. JAMES, Mme VALLET, M. SELIER, Mme GAUDIN, Mme COUSIN, Mme DEWILDE, M. OLLIVIER, Mme TRIBOULET, Mme HERVE, Mme DEMIRASAL, Melle LECOURT, Melle JUMEL.

Membres absents excusés : Mme BOSCHER, M.JONVEL, Mme BAUDET, M. BALAN, Mme NEVEUX, Mme GOUAULT, Mme GOUAULT-CARIOT, M. L'HERMENIER, Mme CLEMENT, Mme CADIEU, Mme TRAVERT-LE ROUX

#### Ordre du jour :

#### 1. Domaine administratif

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour.
- 1.2. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2022.

#### 2. Vie scolaire et pédagogique

- 2.1 Installations des commissions et conseils (vote)
- 2.2 Bilan de la rentrée (info)
- 2.3 Projet création CHAT (Classe à Horaires Aménagés Théâtre) (info)
- 2.4 Autorisation d'embauche des assistants d'éducation (vote)

#### 3. Domaine financier

- 3.1. Vote tarifs budget 2023 (vote)
- 3.2. Vote tarifs objets confectionnés (vote)
- 3.3. Vote tarif vente babyfoot (vote)
- 3.4. Budgets voyages (vote)
- 3.5. Don ASEC pour les voyages (vote)
- 3.6. Contrat « vidange des fosses » avec la société SALAUN (vote)
- 3.7. Contrat « téléphone » avec la société ORANGE (vote)
- 3.8. Convention mise en œuvre paie à façon-gestion de la rémunération des assistants d'éducation avec le lycée Pierre Mendès France de Rennes (vote)
- 3.9. Convention pour la prise en charge des fluides par le CD22 (vote)
- 3.10. Avenant contractualisation 2023 » (vote)
- 3.11. Seuil des admissions en non-valeur et remise gracieuse (vote)
- 3.12. Présentation nouveau logiciel de gestion financière « OPALE3 (vote)

#### 4. Questions diverses

- 4.1. Organisation des rencontres parents/professeurs et des conseils de classe
- 4.2. Espaces : foyer, CDI et permanence
- 4.3. Transmission des devoirs sur Pronote
- 4.4. Sécurité aux abords du collège : zone piétons, vélos et trottinette et la rue Dahouët

## I. Domaine administratif

### 1.1. L'Ordre du Jour est adopté.

M. DAVID rappelle l'ordre du jour et signale que l'établissement accueille actuellement une délégation d'élèves et d'enseignants portugais comme tous les ans dans le cadre du jumelage des villes de Lamballe et Oliveira do Bairro. Il remercie particulièrement le comité de jumelage pour son soutien dans l'organisation de cet échange, ainsi que M. Baron et Mme Hervé, personnels du collège Simone Veil, pour leur engagement dans l'accueil, les activités et les déplacements de cette délégation.

Il signale des actions consécutives au travail de la Commission Hygiène Sécurité : achat de casiers supplémentaires, pour réduire au maximum le nombre de sacs au sol et de plaintes pour vol ou perte. Le CPE précise que les élèves ont rapidement pris l'habitude d'utiliser ces nouveaux casiers et confirme que l'objectif visé a bien été atteint. M. DAVID indique aussi qu'une intervention a été réalisée pendant les vacances de Toussaint afin de renforcer la clôture de l'établissement et qu'un espace a été repéré pour garer les trottinettes électriques.

1.2. M. SELLIER, représentant du personnel enseignant, est désigné secrétaire de séance.

1.3. Le PV du CA précédent est adopté.

## II. Vie scolaire et pédagogique

### 2.1. Installation des commissions

<b>Commission permanente</b>		12 membres (composition réglementée)		
Principal	4	1	M. DAVID	
Principale adjointe		1	Mme BOSCHER	
Gestionnaire		1	M. COSTARD	
Conseiller départemental		1	Mme TRAVERT-LEROUX ou Mr RAULT	
Personnels enseignants et d'éducation (élus)	4	3	M. L'HERMENIER (titulaire) Mme GOUAULT CARIOT (titulaire) Mme VALLET (titulaire)	Mme CADIEU (suppléante) Mme COUSIN (suppléante) Mme GOUAULT (suppléante)
Personnels ATOSS (élus)		1	Mme HERVE (titulaire)	Mme GIRARD (suppléante)
Parents d'élèves (élus)	4	3	Mme BOURRY (titulaire) Mme LECOURT (titulaire) Mme GUERIN (titulaire)	M. JAMES(suppléant) M. ROUILLE (suppléant) Mme BESNEVILLE (suppléante)
Elèves (élus)		1	Eugénie RUFFET (titulaire)	Solenn LECOURT (suppléante)

Mr David précise que la Commission Permanente n'est dorénavant créée par le CA qu'en cas de besoin. Après échange avec les membres du CA, il est retenu que la Commission Permanente est bien constituée, avec une délégation pour la répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire).

<b>Conseil de discipline</b> 14 membres (composition réglementée)				
Principal	4	1	M. DAVID	
Principale adjointe		1	Mme BOSCHER	
Gestionnaire		1	M. COSTARD	
CPE		1	M. LE MOAL	
Personnels enseignants et d'éducation (élus)	5	4	Mme COUSIN (titulaire) Mme DEWILDE (titulaire) Mme GOUAULT-CARIOT (titulaire) M. SELLIER (titulaire)	Mme GOUAULT (suppléante) M. OLLIVIER (suppléant) Mme VALLET (suppléantE)
Personnels ATOSS (élus)		1	Mme GIRARD (titulaire)	Mme TRIBOULET (suppléante)
Parents d'élèves (élus)	5	3	Mme BESNEVILLE (titulaire) Mme BAUDET (titulaire) M. JAMES (titulaire)	M. BALAN (suppléant) M. ROUILLE (suppléant) Mme BOURRY (suppléante)
Elèves (élus)		2	Maëligwen JUMEL (titulaire) Solenn LECOURT (titulaire)	Eugénie RUFFET (suppléante) Justine GUERIN (suppléante)

Mr DAVID informe que le Conseil de Discipline est une instance qui se réunit afin d'examiner les manquements très graves d'élèves et qu'elle est habilitée à prendre toute sanction inscrite au règlement intérieur.

<b>CHS</b> 16 membres (composition réglementée)				
Principal	6	1	M. DAVID	
Principale adjointe		1	Mme BOSCHER	
Gestionnaire		1	M. COSTARD	
CPE		1	M. LE MOAL	
Directeur SEGPA		1	M. JONVEL	
Conseiller départemental		1	Mme TRAVERS-LEROUX ou Mr RAULT	
Personnels enseignants et d'éducation (élus)	4	2	Mme GAUDIN (titulaire) Mme VALLET (titulaire)	Mme CADIEU (suppléante) Mme GOUAULT CARIOT (suppléante)
Personnels ATOSS (élus)		2	Mme JACQ (titulaire) Mme THEBAULT (titulaire)	Mme GIRARD (suppléante) Mme TRIBOULET (suppléante)
Parents d'élèves (élus)	4	2	Mme BOURRY (titulaire) Mme BAUDET (titulaire)	Mme LECOURT (suppléante) Mme GUERIN (suppléante)
Elèves (élus)		2	Maëligwen JUMEL (titulaire) Solenn LECOURT (titulaire)	Eugénie RUFFET (suppléante) Justine GUERIN (suppléante)
Autres (à titre d'expertise)	2	Médecin scolaire Mme LEBAINBRE - Infirmière scolaire		

**CVC 22 membres – présidé par CPE**

		Titulaires	Suppléants
Élèves	12	9 élèves	
Principale adjointe	1	Mme BOSCHER	
CPE	2	M. LE MOAL et M. LEBARBE	
Enseignants	1	Mme GOUAULT	
AED	1	Mme DEWILDE	
Personnels ATOSS	1	Mme DEMIRASAL	Mme HERVE
Personnel santé social	2	Mme LEBAINBRE et M. RAULT	
Parents d'élèves (élus)	2	Mme NEVEUX M. BALAN	Mme LECOURT M. ROUILLE

**CESCE 23 membres – présidé par CPE**

		Titulaires	Suppléants
Principal		M. DAVID	
Principale adjointe		Mme BOSCHER	
Gestionnaire	5	M. COSTARD	
CPE		M. LE MOAL	
Directeur SEGPA		M. JONVEL	
Conseiller départemental	2	Mr RAULT	
Personnels ATOSS	1	M. RAFFRAY	
Personnel santé social	2	Mme LEBAINBRE et M. RAULT	
Parents d'élèves (élus)	4	Mme BESNEVILLE M. JAMES Mme GUERIN Mme LECOURT	
Enseignants	4	Mme VALLET Mme CADIEU Mme GOUAULT-CARIOT Mme GAUDIN	
Elèves		JUMEL Maëligwen LECOURT Solenn LOZANO Timéo RUFFET Eugénie RENAULT Eva	

M. DAVID rappelle le rôle du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et évoque des exemples d'actions de ce comité : invitation de partenaires pour des temps de formation (ville de Lamballe, Liberté Couleurs, MJC de Lamballe, etc). Il indique que l'axe prioritaire de travail sera la lutte contre le harcèlement.

Le CPE signale l'élaboration en cours d'un protocole pour traiter ces situations, une représentante des enseignants précise que la priorité de l'établissement dans ce domaine est d'agir rapidement, d'analyser les signaux, d'amener à la réflexion et de susciter l'empathie.

Un représentant des parents évoque la difficulté fréquente de la détection de ces situations de harcèlement.

Le CPE souligne l'intérêt des grilles d'indicateurs en cours d'élaboration et Mme VALLET celui de mettre le Professeur Principal au centre du dispositif.

Un représentant des parents signale l'existence d'une échelle officielle des violences conjugales qui pourrait aider au travail en cours.

M. DAVID propose une composition de représentants pour le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (voir pièce jointe). Cette composition est adoptée à l'unanimité.

## **2.2. Bilan de rentrée/effectifs**

M. DAVID présente les effectifs de la rentrée en soulignant l'augmentation des effectifs par classe et la baisse de l'effectif global. Il évoque les enjeux pour l'année prochaine, notamment des compléments de services éventuels pour certains enseignants et le nombre de classes en SEGPA. Il présente la répartition des personnels dans les différents services. Il rappelle l'existence de la 3<sup>e</sup> DPO, de l'option théâtre en 4e-3e, de la section football mixte en 6e-5e et la création d'une UEE pour élèves déficients visuels dont l'un des objectifs est la sensibilisation des élèves valides.

Une représentante des parents demande pour quelle raison la section football ne concerne pas les niveaux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. M. DAVID et une représentante des professeurs détaillent les contraintes matérielles et d'emploi du temps des personnels qui expliquent ce choix.

M. DAVID annonce un autodiagnostic de fonctionnement, une enquête sur le climat scolaire, une construction collective et simplifiée du projet d'établissement 2022-2023.

## **2.3 Projet création CHAT (Classe à Horaire Aménagé Théâtre)**

M. DAVID annonce la présentation d'une convention de l'option théâtre actuelle au prochain Conseil d'Administration et signale que le spectacle de fin d'année de cette option est inscrit au programme officiel de la salle de spectacle Quai des rêves. Il ajoute que le spectacle de danse prévu en fin d'année pour les niveaux 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (programme d'EPS) aura également lieu dans cette même salle. Il précise que la mise en place de la CHAT, qui contribuera à atteindre l'objectif du 100 % EAC, est espérée pour la rentrée 2023. Une note d'intention a été adressée au CASEAR pour avis et l'établissement est dans l'attente de l'accord des partenaires concernés (sujet mis à l'ordre du jour du Conseil Communautaire prévue le 22 novembre prochain) et enfin de la validation du projet par les IA/IPR compétents.

## **2.4 Autorisation d'embauche des assistants d'éducation**

Cette autorisation est accordée au principal à l'unanimité.

### III. Domaine financier

#### **3.1 Tarifs du budget 2023**

M. COSTARD présente les différents tarifs et indique qu'aucune modification n'est prévue par rapport au budget précédent, si ce n'est la disparition des carnets de correspondance, remplacés par une carte de sortie. Le taux des charges communes est de 14%.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

#### **3.2 Tarifs objets confectionnés**

M. COSTARD rappelle la définition de ces objets et donne quelques exemples. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

#### **3.3 Tarif vente babyfoot**

M. COSTARD propose pour ce matériel un prix de vente de 100 Euros. Ce tarif est adopté à l'unanimité.

#### **3.4 Budgets voyages**

M. COSTARD procède à une rapide description de chaque projet de voyage et en présente les budgets équilibrés. Il précise que la participation des familles sera lissée sur l'ensemble de ces voyages.

Une représentante des personnels demande pour quelle raison les accompagnateurs du séjour à Thaon (classe coopérative) sont prévus au nombre de sept. Une représentante des professeurs explique que l'organisation de ce séjour reposera exclusivement sur les enseignants.

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### **3.5 Don ASEC pour les voyages**

M. COSTARD signale le besoin de renouvellement de l'équipe de parents bénévoles et souligne l'importance du soutien de l'ASEC dans la vie du collège. L'ASEC fait un don de 25 000,00 € pour les voyages de l'année scolaire 2022/2023.

Le don est accepté à l'unanimité.

#### **3.6 Contrat vidange fosse**

M. COSTARD rappelle les termes de ce contrat avec la société SALAUN, dont le renouvellement est adopté à l'unanimité.

#### **3.7 Contrat téléphone**

M. COSTARD signale une modification de ce contrat avec la société ORANGE, notamment l'illimité vers les portables (connexions de plus en plus fréquentes) et une baisse de coût global. Le renouvellement de ce contrat est adopté à l'unanimité.

### **3. 8 Convention mise en œuvre paie à façon-gestion de la rémunération des assistants d'éducation avec le lycée Pierre Mendès France de Rennes**

M. COSTARD explique que la rémunération des assistants d'éducation du collège, gérée par le lycée Mendès France à Rennes, doit désormais apparaître dans les budgets du collège pour être conforme à la réglementation. Cette convention est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

### **3. 9 Convention pour la prise en charge des fluides par le CD22**

M. COSTARD explique que cette convention concerne les fluides tels que l'eau, le gaz et l'électricité. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **3. 10 Avenant contractualisation 2023**

M. DAVID explique que cet avenant concerne le soutien financier du CD 22 pour les visites culturelles des élèves et que ce montant n'a pas été revu à la baisse malgré la mise en place récente du PASS Culture. Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **3. 11 Seuil des admissions en non-valeur et remise gracieuse**

M. COSTARD explique que ce seuil est fixé pour éviter que les poursuites éventuelles ne coûtent plus cher que le montant dû, sans pour autant constituer un blanc-seing pour les familles. Ce seuil proposé à 40 Euros est adopté à l'unanimité.

### **3. 12 Présentation du nouveau logiciel de gestion financières « Opale »**

M. COSTARD annonce la mise en fonction de ce nouveau logiciel pour l'année 2023 et en détaille les caractéristiques.

## **IV. Questions diverses**

### **Questions posées par les représentants des parents d'élèves :**

#### **5. 1 Organisation des rencontres parents/professeurs et des conseils de classe**

Un représentant des parents demande Comment les rencontres parents/ professeur vont s'organiser durant cette année scolaire?

Nous avons déjà évoqué le souhait des parents de pouvoir rencontrer les professeurs des différentes matières enseignées au sein du collège.

Concernant les conseils de classe, nous aimerions avoir des éléments sur leur l'organisation. En effet, nous avons constaté l'année dernière, lors de certains conseils de classe un effectif très restreint de professeurs. Le conseil de classe est un rendez-vous important, il nous semble donc important de veiller à maintenir un échange entre les membres de l'équipe éducative.

D'autre part, l'horaire des conseils de classe ne permet pas toujours la présence des délégués de parents. En effet, pour certains, il n'est pas possible de se libérer à 17h.

Toutes les classes ont-elles au moins un représentant de parents? Et enfin, une information est-elle prévue pour les guider dans leur rôle?

M. DAVID indique que la présence d'un maximum d'enseignants de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> a été demandée pour la réunion de rentrée, que des rendez-vous sont organisés avec les familles pour les élèves dont les difficultés sont repérées dès

les premières semaines et que les rencontres parents/ professeurs sont organisées un peu plus tard pour les différents niveaux (le 22 novembre pour les 6<sup>es</sup>).

Un représentant des parents exprime sa surprise devant le résultat du sondage de satisfaction concernant les réunions de début d'année, 80 % des parents déclarant être satisfaits, alors que des redondances importantes existaient entre le contenu de ces réunions et des documents diffusés auparavant aux familles.

Une représentante des parents signale que les parents ont estimé la présence des enseignants « trop restreinte » lors des conseils de classe et l'horaire des premiers conseils (17h15) peu adapté aux horaires de travail courants.

M. DAVID indique que la direction a eu le souci d'éviter au maximum les chevauchements entre matière lors des conseils de classe afin de permettre au plus grand nombre possible d'enseignants d'être disponibles. Il rappelle que ces horaires des conseils sont pratiqués dans l'ensemble des établissements.

Un représentant des parents déplore que les conseils de classe donnent lieu à moins d'échange depuis la mise en place de la semestrialisation.

Une représentante des professeurs précise que davantage de parents sont contactés en amont afin de proposer le plus tôt possible des solutions de remédiation.

### **3. 2 Espaces foyer, CDI et permanence**

Une représentante des parents : Dans le cadre de cette nouvelle rentrée, pouvez-vous effectuer un rappel sur les règles d'organisation, d'utilisation et de fonctionnement des différents espaces existants au sein du collège lors des temps de permanence des élèves?

Durant les temps de permanence, les besoins des élèves ne sont pas les mêmes, certains souhaitent travailler, d'autres se détendre ou lire, comment se fait le choix des espaces?

Les élèves ont-ils la possibilité de se rendre spontanément au CDI sur le temps du midi?

M. LE MOAL explique que l'accès au CDI, au foyer ainsi qu'à la salle 117 pour accueillir des travaux de groupe est autorisé quand ceux-ci sont ouverts, dans la limite des places disponibles et pour autant que les assistants d'éducation puissent en assurer la surveillance.

Un représentant des parents signale une expérience d'autonomie des élèves au collège de Tinténiac avec un système de permis à point pour la fréquentation de ce genre d'espaces.

M. LE MOAL précise qu'une relative autonomie est déjà accordée à des groupes restreints d'élèves de façon informelle.

Une représentante des personnels fait valoir qu'un système de permis à point, envisageable dans des établissements de petite taille, serait difficilement gérable au collège Simone Veil.

Une représentante des parents signale que selon de nombreux parents, le bruit ambiant des permanences conduit un certain nombre d'élèves à rechercher d'autres lieux pour travailler dans de meilleures conditions.

M. LE MOAL répond que des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine et que les efforts sont maintenus par l'équipe de la Vie Scolaire pour les poursuivre.

### **4. 3 Transmission des devoirs sur Pronote**

Une représentante des parents : Tout comme l'année dernière, nous sommes interpellés par des parents de 6èmes concernant la transmission des devoirs. Certains élèves, ainsi que les parents, se sentent perdus et ont besoin de clarifier le fonctionnement entre l'utilisation de l'agenda et de Pronote.



Une représentante des professeurs rappelle que la bonne tenue de l'agenda personnel est de la responsabilité de l'élève.

Une représentante des parents signale que des devoirs auraient été donnés via Pronote en cours de vacances.

Un représentant des professeurs précise que des enseignants peuvent notifier les devoirs sur Pronote quelque temps après la date du dernier cours dans la mesure où le cahier de texte de classe a pour vocation de permettre aux parents et à l'inspection de vérifier la conformité de l'enseignement avec les programmes officiels. Il reconnaît également que suite à la période de crise du COVID pendant laquelle l'agenda Pronote était le seul utilisable par tous, une certaine ambiguïté a pu s'installer, ce qui nécessite sans doute des clarifications.

#### **4. 4 Sécurité aux abords du collège : zone piétons, vélos, trottinettes et rue Dahouët**

Un représentant des parents : Comment se passe la cohabitation piétons/ trottinettes et vélos sur le « parvis » du collège? Nous remarquons que certains collégiens slaloment entre les piétons, d'autres font des acrobaties avec leur vélo. Nous avons déjà évoqué des solutions pour peut-être améliorer la sécurité de cette zone.

Nous avons remarqué une vitesse excessive de certains automobilistes rue Dahouët.

C'est une rue très empruntée par les collégiens aux heures de pointe. Comment faire ralentir les automobilistes et améliorer la sécurité?

M. DAVID précise que les accidents mettant en cause des trottinettes électriques sur le parvis du collège sont un sujet d'inquiétude. Il explique que la nouvelle réglementation qui permet aux parents d'autoriser la sortie anticipée des élèves joue un rôle important dans cette situation.

Une représentante des parents signale que la permanence de 16h à 17h est souvent agitée, ce qui peut expliquer en partie cette augmentation des sorties anticipées.

M. DAVID indique qu'une communication sera adressée aux parents pour améliorer la situation.

Une représentante des parents rappelle qu'une solution a été proposée, à savoir l'instauration d'une zone de pied à terre obligatoire.

M. DAVID répond que cette proposition sera étudiée au prochain CHS.

Une représentante des parents exprime les remerciements des représentants de parents au personnel de l'établissement pour leur capacité d'écoute et de dialogue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 20h32.

Le Président de séance

Jean-François DAVID

Le secrétaire de séance

Loïc SELLIER